

Classification	Études menées par UNIDROIT	No. de l'étude
Actifs numériques	Projet sur les actifs numériques et le droit privé	LXXXII
Activités non-législatives	Programme de bourses et de stages	LXV
	Organisation d'un système informatisé ou d'une banque de données sur le droit uniforme	LXIX
	Fondation	LXXIV
	Promotion des instruments d'UNIDROIT (en particulier le site internet)	LXXXV
Affacturage	Le contrat de factoring international (+ Convention sur l'affacturage international de 1988)	LVIII
	Loi type sur l'affacturage	LVIII A
Agences de voyage	Contrat de voyage CCV (Convention de Bruxelles de 1970)	XLVIII
Arbitrage	Loi internationale sur l'arbitrage	III
	Arbitrage entre Gouvernements et Particuliers	XXV
Assurance	Assurances	XIII
	Assurances calamités	XXII
Biens culturels	Protection des biens culturels en cas de conflit armé	XXXVIII
	La protection internationale des biens culturels (Convention de Rome 1995)	LXX
	Dispositions modèles définissant la propriété de l'État sur les biens culturels non découverts	LXXA
	Collections d'art privées	LXXB
Circulation des personnes	Établissement (+ Convention du Conseil de l'Europe)	XXVIII
Commission de transport / Droit des transports	Commission de transport	XXXVI
Concurrence déloyale	Concurrence déloyale	XLI
Contrats du commerce	Principes en matière de contrats commerciaux internationaux	L
	Clauses types sur l'utilisation des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international	L
	Formulation de Principes de droit des contrats de réassurance (PRICL)	L
Contrats (en général)	Formation des contrats entre absents (par correspondance)	XVI
	Formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels (+ LUFV 1964)	XVI A
	Validité des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels (+ LUVI 1964)	XVI B
Développement agricole et droit privé	Développement agricole et droit privé	LXXX
	Préparation d'un Guide juridique sur l'agriculture contractuelle	LXXX A
	Contrats d'investissement fonciers	LXXX B
	Structure juridique des entreprises agricoles	LXXX C
	Loi type sur les récépissés d'entrepôt	LXXXIII
Droit bancaire	Emprunts internationaux	XX
Droit des sociétés	Unification de la législation des sociétés commerciales	XXVI
	Compagnies intra-européennes	XXXIII
Droit des transports	Transports internationaux	XV
	Transport international de marchandises par route (CMR)	XXIII
	Transport international de marchandises par fleuve	XXVII

	Codification du droit fluvial: responsabilité de l'armateur (+ CLN)	XXVIA
	Codification du droit fluvial: Assistance et sauvetage	XXVIIB
	Codification du droit fluvial: saisie conservatoire	XXVIIC
	Codification du droit fluvial: droits réels sur les bateaux	XXVIID
	Codification du droit fluvial: Contrat de transport de voyageurs et de bagages (+ CVN)	XXVIIIE
	Transport de marchandises par chemins de fer	XXXI
	Transport combiné de marchandises	XLII
	Responsabilité des opérateurs internationaux de terminaux (Convention ETT 1991)	XLIV
	Transport par canalisations	LI
	Statut juridique des véhicules à coussin d'air	LII
	Transport international des animaux vivants	LVI
Droit des transports cont.	Règles uniformes applicables aux transports	LXXVII
Droits intellectuels	Droits intellectuels: Conventions de Berne et de La Havane	V
	Contrat-type d'édition	VI
	Droits intellectuels: Droit de suite	VIII
	Droits intellectuels: Droit des artistes exécutants	IX
	Droits intellectuels: Adaptation d'œuvres musicales aux instruments mécaniques	X
	Droits intellectuels: Protection de la production cinématographique	XI
Entreprise sociale	Le cadre juridique pour l'entreprise sociale	LXXXI
Franchisage	Le contrat de franchisage	LXVIII
Garanties internationales	Les sûretés grevant le matériel déplacé d'un État dans un autre	LXXII
	Loi type en matière de financement garanti	LXXII A
	<i>Work of international organisations in the field of personal property security</i> (anglais seulement)	LXXII B
	Garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles: considération des questions juridiques et techniques soulevées par la création d'un registre international	LXXII C
	Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	LXXII D
	Protocole de Luxembourg portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	LXXII H
	Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	LXXII J
	Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	LXXII K

	Protocole portant sur les questions spécifiques aux navires et matériels de transport maritime à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles	LXXII W
	Loi type sur les récépissés d'entrepôt	LXXXIII
Hôtellerie	Le contrat d'hôtellerie	XII
Insolvabilité	Insolvabilité bancaire	LXXXIV
Investissements	Les organismes de placement collectif dans les pays membres du Conseil de l'Europe	XLVI
Leasing	Le contrat international de crédit-bail (+ Convention sur le crédit-bail international de 1988)	LIX
	Loi type sur la location et la location-financement	LIXA
Marchés financiers	Bourses, contrat de bourse, etc.	XIV
	Réglementation uniforme des chambres de compensation	XVIII
	Opérations sur les marchés financiers transnationaux et interconnectés	LXXXVIII
Marchés financiers cont.	Principes et règles susceptibles d'accroître les transactions des titres sur les marchés émergents	LXXVIII A
	Applicabilité des clauses de compensation avec déchéance du terme	LXXVIII B
	L'applicabilité des clauses de résiliation-compensation	LXXVIII C
Méthodologie	Interprétation des lois uniformes	XXXVII
	Méthodes de l'unification du droit	XXXIX
Obligations alimentaires	Exécution à l'étranger des obligations alimentaires (Étude II) (+ divers droit de la famille et adoption)	II
Paiements	Vente à tempérament et à crédit d'objets mobiliers corporels dans les États membres du Conseil de l'Europe	XLIX
	Clauses-or dans les conventions internationales	LVII
Procédure civile	Procédure civile (Conseil de l'Europe)	XXIX
	Procurations	LXIII
	Les Principes de procédure civile transnationale	LXXXVI
	Procédure civile transnationale: Formulation de règles régionales - Principes de Procédure civile transnationale ELI / UNIDROIT	LXXXVIA
Responsabilité civile / Assurance	Responsabilité civile et assurance obligatoire des automobilistes	XVII
Responsabilité civile / Droit des transports	Responsabilité pour les dommages causés au cours du transport terrestre de substances dangereuses	LV
	Responsabilité du transporteur du chef des dommages subis par les passagers sur leurs personnes	XXXIV
	Transport de voyageurs et de bagages par route (+ CVR)	XXXIVA
	Unification du droit de la responsabilité des transporteurs	XXXIVB
Responsabilité civile	Responsabilité civile pour les dommages causés par les petites embarcations	LIII
	Responsabilité civile dérivant de l'exercice d'activités dangereuses	LXIV
	GNSS (système de navigation globale par satellite)	LXXXIX
Ressources naturelles	Produits de base	XXX
	Énergie électrique	XXXII
Statut juridique de la femme	Statut juridique de la femme	XXI

Technologie informatique / Contrats (en général)	Les questions juridiques liées aux logiciels	LXXIII
Testaments	Forme d'un testament international (Convention de Washington de 1973)	XLIII
Titre de commerce	Lettres de change, billets à ordre et chèques	I
	Garanties extra-cambiales de titres de crédit: Fidéjussion, aval, etc.	VII
	Lettres de change et billets à ordre	XXXV
	Cartes de crédit	LXVII
Trust	<i>Trust</i>	XL
Vente internationale	Vente internationale de marchandises (+ Convention de Vienne de 1980)	IV
	Formation des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels (+ LUFC 1964)	XVIA
	Validité des contrats de vente internationale des objets mobiliers corporels (+ LUVI 1964)	XVIB
Vente internationale cont.	Contrats conclus par représentation (Convention de Genève de 1983)	XIX
	Commission à la vente et à l'achat dans les rapports internationaux	XXIV
	Acquisition de bonne foi d'objets mobiliers corporels	XLV
	Les contrats d'inspection (Contrôle qualitatif et quantitatif des marchandises)	LX
	Relations internes entre représentés et intermédiaires dans la vente internationale de marchandises	LXXI